

Zeitschrift: Le conteur vaudois : journal de la Suisse romande
Band: 25 (1887)
Heft: 2

Artikel: Les Bohémiens à Schaffouse [i.e. Schaffhouse]
Autor: [s.n.]
DOI: <https://doi.org/10.5169/seals-189631>

Nutzungsbedingungen

Die ETH-Bibliothek ist die Anbieterin der digitalisierten Zeitschriften. Sie besitzt keine Urheberrechte an den Zeitschriften und ist nicht verantwortlich für deren Inhalte. Die Rechte liegen in der Regel bei den Herausgebern beziehungsweise den externen Rechteinhabern. [Siehe Rechtliche Hinweise.](#)

Conditions d'utilisation

L'ETH Library est le fournisseur des revues numérisées. Elle ne détient aucun droit d'auteur sur les revues et n'est pas responsable de leur contenu. En règle générale, les droits sont détenus par les éditeurs ou les détenteurs de droits externes. [Voir Informations légales.](#)

Terms of use

The ETH Library is the provider of the digitised journals. It does not own any copyrights to the journals and is not responsible for their content. The rights usually lie with the publishers or the external rights holders. [See Legal notice.](#)

Download PDF: 14.05.2025

ETH-Bibliothek Zürich, E-Periodica, <https://www.e-periodica.ch>

CONTEUR VAUDOIS

JOURNAL DE LA SUISSE ROMANDE

Paraissant tous les samedis.

PRIX DE L'ABONNEMENT :

SUISSE : un an . . . 4 fr. 50
 six mois . . . 2 fr. 50
 ETRANGER : un an . . 7 fr. 20

On peut s'abonner aux Bureaux des Postes ; — au magasin MONNET, rue Pépinet, maison Vincent, à Lausanne ; — ou en s'adressant par écrit à la *Rédaction du Conteur vaudois*. — Toute lettre et tout envoi doivent être affranchis.

CAUSERIES DU CONTEUR

2^{me} et 3^{me} séries.

Prix 2 fr. la série ; 3 fr. les deux.

Les Bohémiens à Schaffouse.

Les journaux ont rapporté l'autre jour que le gouvernement de Schaffouse venait de requérir des mesures fédérales contre une invasion de bohémiens qui est devenue une véritable plaie pour le pays. En 18 mois, plus de 200 bohémiens ont paru sur le territoire schaffousois.

L'histoire fait remonter à l'an 1418 la première apparition des bohémiens en Suisse. « Après la dissolution du Concile de Constance, nous dit Jean de Muller, la foule de valets qui se trouvèrent sans maîtres, les filles de joie et toute la canaille qui, sous prétexte de dévotion, était accourue dans cette ville par curiosité, par libertinage, ou l'appât du gain, se réunit à une forte bande de gueux, qui avaient depuis longtemps une espèce de confraternité. Cinq mois après la fin du Concile, en septembre 1418, parut tout à coup sur le territoire de Zurich une troupe immense de gens d'une nation inconnue, de couleur basanée, ayant des manières étranges, en mauvais équipages, munis de passeports de toutes les puissances civiles et ecclésiastiques. Leur chef s'appelait *Michel* ; les Allemands les nommèrent *Zigeuner* ; les Italiens Cingari, et les Français, peut être avec plus de raison, *Bohémiens*. Ils se disaient Egyptiens, descendants de ceux qui avaient repoussé *Joseph et Marie*, et condamnés, maintenant qu'ils avaient embrassé la religion chrétienne, à errer pendant 7 ans. Ils furent plus ou moins tolérés, et dès lors on vit presque dans tous les pays de l'Europe des troupes de bohémiens ayant leurs chefs, leurs lois, leurs langues. Ils professaient des sciences orientales, comme l'explication des songes, la prédiction de l'avenir, et étaient surtout très adroits dans toutes sortes d'escroqueries. »

Mais il est vraisemblable que leur origine est plutôt asiatique ; car, à l'embouchure de l'Indus, il existe encore une peuplade que l'on appelle *Tschinganes* et dont la manière de vivre ressemble en tous points à celle des Bohémiens. Ils ne sont connus en Europe que depuis le commencement du 15^{me} siècle. Chassés des Indes par les hordes guerrières de Tamerlan, vers 1398, ils se sont divisés en trois colonnes, dont l'une s'est jetée vers la Russie, la seconde vers l'Asie-Mineure, la troisième en Egypte, d'où ils se sont répandus dans les diverses contrées de l'Occident.

A ce propos, voici une curieuse ordonnance lan-

cée par LL. EE. de Berne, le 5 avril 1704, contre ces bandes de vagabonds :

« Ayant appris qu'une troupe de Sarazins et Payens (gens adonnez au vol, et qui sont extrêmement à charge aux habitants du Pays où ils se glissent) s'est jetée et vague ça et là rière nos Terres. Voila pourquoy nous avons trouvé bon d'ordonner suivant la Résolution ci-devant prise à Bade entre les Louables Cantons nos alliez, que si souvent que l'on rencontrerait de cette sorte de gens, la commune qui en serait la plus proche devra faire sonner le Tocsin pour les saisir et pour cet effet détacher des personnes armées afin de les aller chercher, et au cas que l'on les attrape, les faire conduire au plus proche Baillif, lequel aura ordre de les faire razer tous, par le maître Ecorcheur, et ensuite faire fouetter publiquement, les plus forts d'entr'eux, soit hommes ou femmes à la vue même des autres, que l'on fera marcher à leur côté, après quoy on les fera mener tous ensemble sur les frontières, ayant au préalable averti les Gens d'office de la Jurisdiction où ils seront conduits. D'intention qu'au cas qu'ils voulussent se mettre en deffense lorsqu'on voudroit mettre la main sur eux, l'on devra alors sans crainte tirer sur leur troupe ou les tuer comme des Larrons et voleurs manifestes. De quoy nous t'avons bien voulu avertir, de même que nos autres Baillifs sur les frontières, et en même tems t'ordonner non seulement de tenir soigneuse main à l'exécution de nôtre volonté à cet égard, mais aussi et principalement de faire veiller et mettre bon ordre à l'entrée du Pays, pour que cette méchante canaille ne s'y glisse, et dans cette vue de faire publier en Chaire notre présente ordonnance pour la conduite d'un chacun, Dieu avec Toy. — Donné ce 5^e avril 1704. »

Le char de Jean-Louis.

Depuis un temps immémorial, les marchés de Rolle ont lieu le vendredi. En hiver, comme en été, les cultivateurs des villages environnants viennent y vendre leurs porcs, leur bois et leurs légumes. Lorsque le vendeur n'est pas flanqué de sa moitié, alerte et vigoureuse, pour lui tenir la bride haute, comme dirait Molière, il lui arrive parfois de s'oublier dans les auberges jusqu'à des heures indues. Tel fut précisément le cas de Jean-Louis B..., le second vendredi de décembre, il y a huit ans.